

Le Cateau



et vous

Conseil Municipal

PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU 5 JUILLET 2021

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Installation de nouveaux conseillers municipaux- La Ville recrute des contrats civiques- Le LALP déménagement- Une formation de Secouriste pour les jeunes | <ul style="list-style-type: none">- Travaux en cours rue du Bois Monplaisir- Création d'une garderie matinale dans les écoles- Des bancs supplémentaires aux Essarts- Signature avec l'Office de Tourisme pour les souterrains |
|---|---|

Présents : André BIHANGO, Françoise CAMPIN, Fabien CARPENTIER, Sylvie CLERC, Dominique COLEMAN, Matthieu DAVOINE, Angélique DEMARBAIX, Olivier DESCAMPS, Annie DORLOT, Guy DRUENNE, Philippe ESTEVEZ, Agnès GABET, Jacques JANTI, Jean-Claude LEGRAND, Matthias LEHOUCK, Bruno MANNEL, Joseph MODARELLI, Pascal PANTEGNIES, Nathalie PINHEIRO, Stéphanie PLATEAUX, Didier PORCHERET, Michel RICHARD, Serge SIMEON, Chloé THEBERT, Dimitri VITASSE

Représentées par procuration : Marie-Christine LEUZIERRE, Joëlle MANESSE, Angélique PLAQUIN, Brigitte REZGUI

Erratum Sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 Avril 2021, le vote du budget de la ville était annoncé à 22 voix *Pour* et 2 abstentions. Il s'agissait en fait de 22 voix *Pour* et 2 voix *Contre*.

Installation de nouveaux conseillers municipaux

Lors du précédent Conseil Municipal du 15 Avril 2021, les démissions de quatre conseillers municipaux d'opposition - à savoir M. COULON, Mme DRUESNE, Mme DECRESSONNIERE, Corinne STEMPIAK - ont été actées.

De ce fait, ce sont quatre personnes suivantes sur la liste minoritaire qui sont invitées à siéger au Conseil Municipal du Cateau, si elles le souhaitent.

Après des courriers envoyés avec accusés de réception et de nombreux refus, les quatre volontaires de la liste d'opposition sont précisés.

Il s'agit de M. Jacques JANTI, M. Dominique COLEMAN, M. Pascal PANTEGNIES et Mme Marie-Christine LEUZIERRE. Ils intègrent le Conseil Municipal du Cateau.

La ville recrute des contrats civiques

La ville du Cateau a signé une convention avec la Mission Locale dans le but d'embaucher plusieurs contrats civiques destinés **aux jeunes de 16 à 25 ans**.

De nombreux jeunes se trouvent actuellement en difficulté après cette période difficile que nous avons traversée. Monsieur le Maire a donc proposé au Conseil Municipal d'**avoir recours aux « Services Civiques » pour soutenir nos jeunes** et leur offrir un tremplin vers l'emploi.

Le service civique est proposé aux jeunes de 16 à 25 ans (jusque 30 ans en cas de handicap), **sans condition de diplôme**. Il s'adresse aux jeunes qui souhaitent s'engager pendant 6 à 12 mois auprès d'un « organisme à but non lucratif » (association) ou auprès d'une « personne morale de droit public » (collectivité locale, établissement public ou service de l'Etat).

L'objectif est d'accomplir **une mission d'intérêt général** dans un des domaines ciblés par le dispositif. Le travail accompli dans le cadre du service civique donne alors droit à **une indemnité versée par l'Etat**, ainsi que la **prise en charge des frais de protection sociale** du jeune volontaire (alimentaire ou transport). De plus, la structure qui embauche un jeune en service civique doit lui verser **une indemnité de 107 € par mois**.

Dans le cadre d'un contrat de service civique, un tuteur doit être désigné, chargé d'accompagner le volontaire dans la réalisation optimale de ses missions. Pour la ville du Cateau, c'est la Mission Locale qui superviserait ces services civiques. Ainsi, **huit services civiques seraient réservés à notre collectivité, à hauteur de 24 heures par semaine pour une durée de neuf mois.**

Les diverses missions proposées aux jeunes volontaires portent sur ces thématiques :

- création de liens avec les personnes fragilisées
- accès au numérique, particulièrement pour les plus âgés
- environnement, sensibilisation à la responsabilité citoyenne en matière environnementale,
- accès à la culture,
- développer la citoyenneté et le bien-vivre ensemble.

Vote : Unanimité

Le LALP déménagement

Le LALP (Lieu d'Accueil de Loisirs et de Proximité) accueille les adolescents catésiens de 11 à 17 ans, pour les encadrer autour d'activités ludiques et citoyennes.

Situé 11 rue du Bois Monplaisir, l'organisme est amené à investir

désormais le **Palais des Sports, notamment la salle d'accueil** dotée d'une cuisine, à partir du 1^{er} Juillet 2021.

Dans le cadre de la réforme des finances publiques, la ville du

Cateau a obtenu la création d'une **trésorerie hospitalière** basée au Cateau, représentant une vingtaine d'emplois. Ils seront donc installés dans les anciens locaux du LALP, rue du Bois Monplaisir.

Des locaux pour une formation de la Mission Locale

L'association Acro Moto ayant désormais quitté le Cateau, le local qu'elle occupait rue du Bois Monplaisir devient vacant. Il paraît opportun pour la ville d'y réaliser divers travaux d'aménagement, pour ensuite répondre favorablement à une demande de la Mission Locale.

En effet, la Mission Locale du Cambrésis est à la recherche d'un lieu adéquat pour organiser **des formations à destination des jeunes de 18 à 25 ans**. La ville du Cateau met à disposition ce local situé rue du Bois Monplaisir pour la Mission Locale.

Une formation de Secouriste pour les jeunes

Concernant la formation proposée, la ville du Cateau s'oriente vers le **thème de la prévention et du secours civique**. L'association des **Secouristes du Cambrésis** a été choisie. Elle proposera une session de niveau 1, pour les Catésiens de 16 à 23 ans.

Il faut impérativement habiter au Cateau pour y participer. Elle aura lieu à la salle Degrémont, au 44 rue des Dignes, un samedi par mois, de 8h à midi et de 13h à 17h pour 10 à 12 personnes.

Le coût de la formation est de **40 € : 10 € pris en charge par le candidat, 30 € par la ville du Cateau**. Les premières sessions auront lieu les samedis : 9 Octobre, 27 Novembre et 11 Décembre 2021.

Vote : Unanimité

Travaux en cours rue du Bois Monplaisir

Dans le cadre du changement de locaux du LALP pour intégrer la Trésorerie Hospitalière, des travaux relevant du propriétaire sont en cours.

Remplacement de la porte d'entrée principale plus sécuritaire, pose de fenêtres de toit au dernier étage pour optimiser l'espace, accessibilité PMR (Personne à Mobilité Réduite) pour le bloc sanitaire, les escaliers et une rampe d'accès à l'extérieur. Réfection complète de la cour et de l'ensemble des revêtements de sol intérieur.

Le montant de ces travaux s'élève à 69 440 € HT, soit 83 328 € TTC. Le Conseil Municipal autorise l'ouverture de crédits.

Une subvention pour les travaux ?

Concernant les travaux précités, Monsieur le Maire voudrait solliciter une subvention de 50% du total des travaux auprès du Sous-Préfet. Ainsi :

Montant des travaux : 69 440 € HT

Subvention de 50 % : 34 720 €

Financement de la ville : 34 720 €

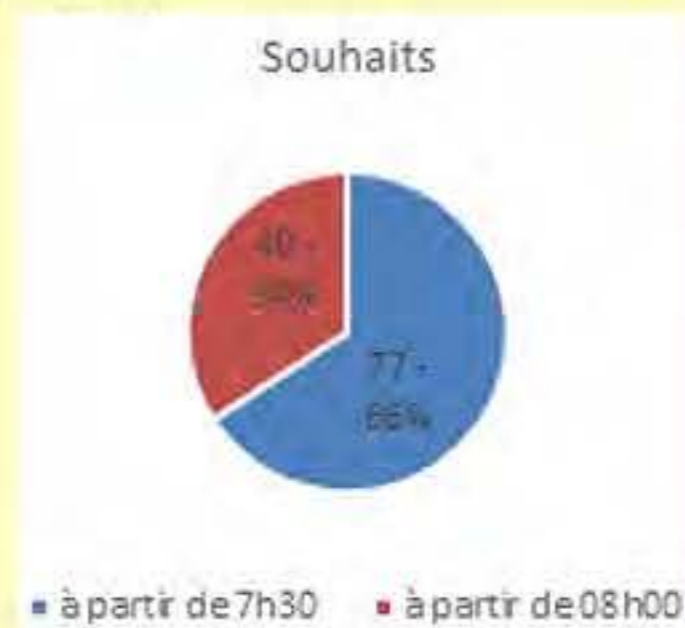
Le Conseil Municipal sollicite une dérogation pour décaler le début des travaux avant l'obtention de cette subvention.

Vote : Unanimité

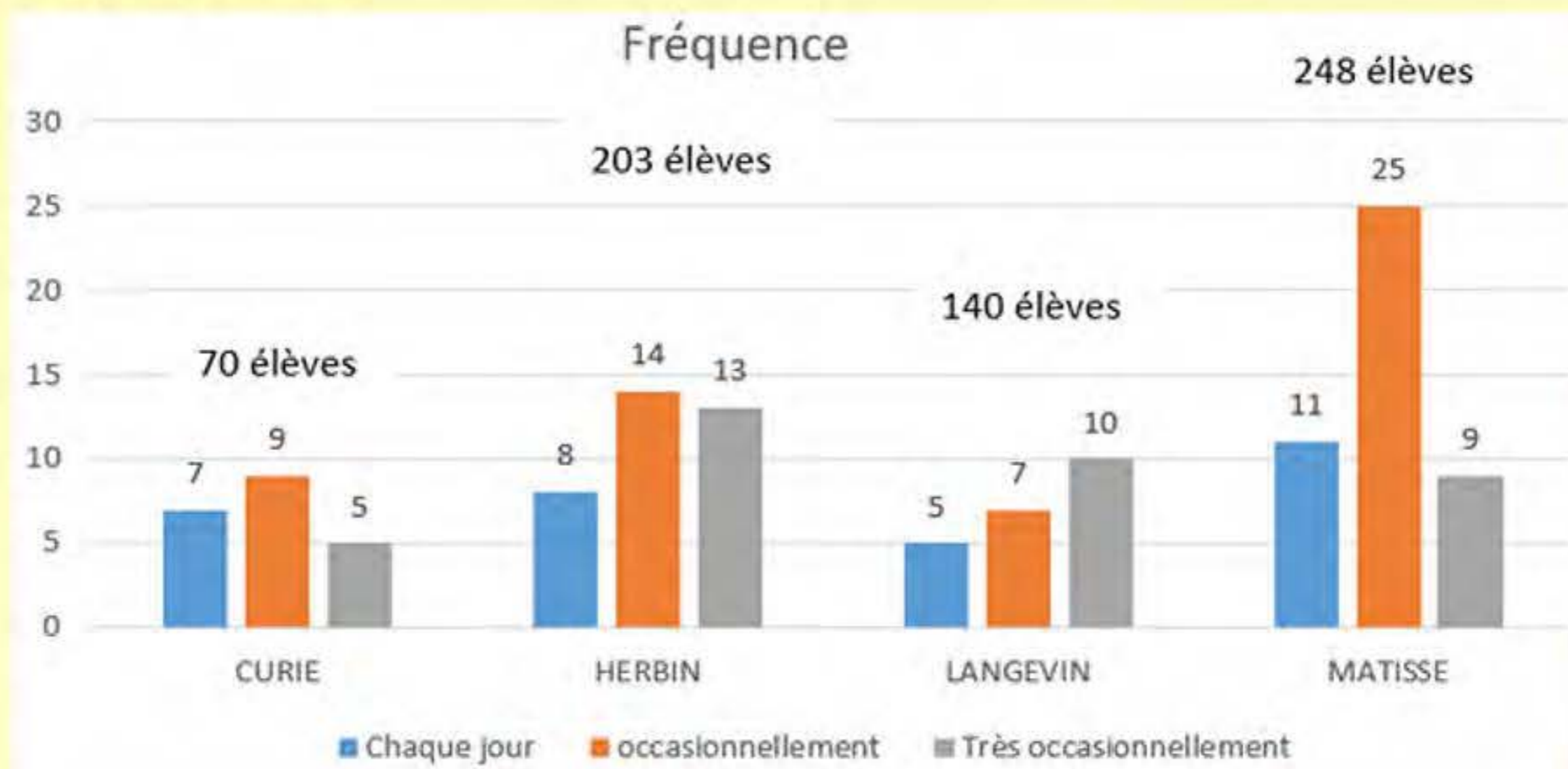
Création d'une garderie matinale dans les écoles

Un sondage a été réalisé au Printemps 2021 auprès des parents d'élèves ou responsables des enfants de nos écoles primaires publiques. La ville du Cateau a eu un retour sur 391 enfants (59,2 %).

117 personnes se prononcent pour une garderie le matin.
Les 2/3 veulent la voir commencer à 7h30.



Certains parents ne précisent pas l'horaire souhaité mais expriment quand même un besoin. Ils sont 123 à répondre à la question concernant la fréquence d'utilisation.



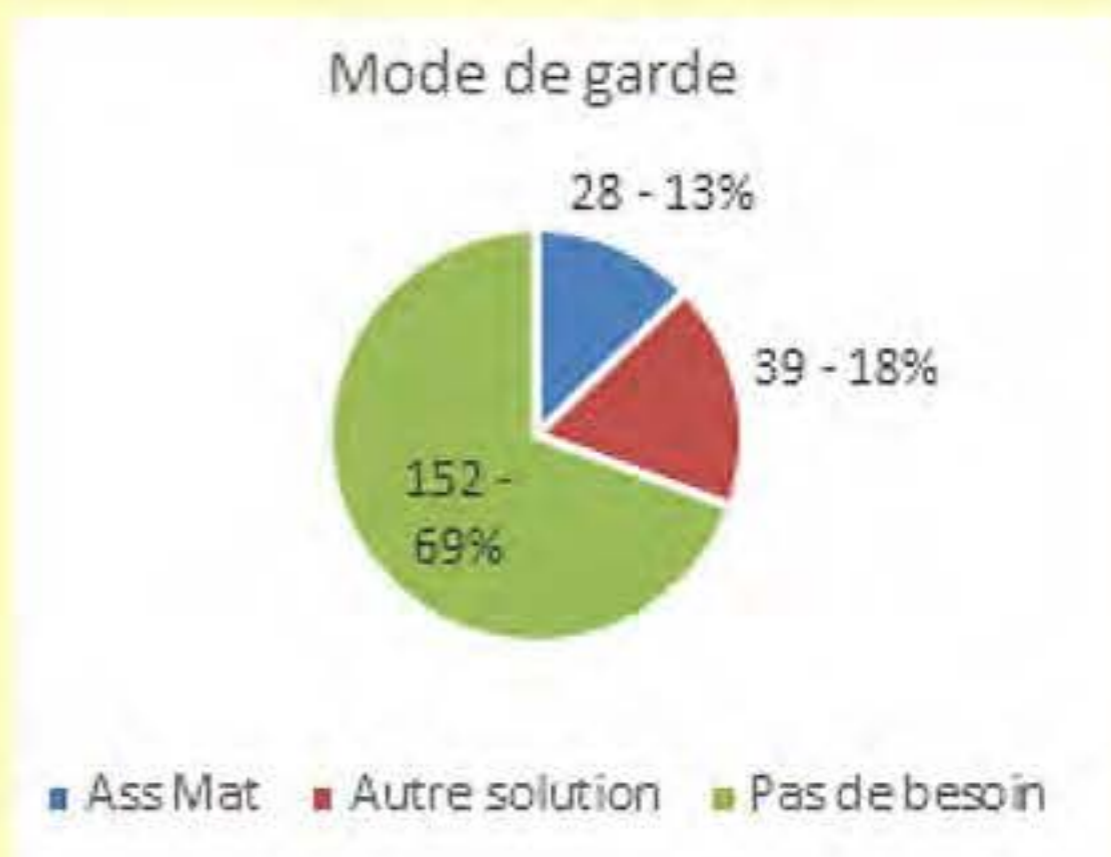
Changement d'école



A la question « **Etes-vous d'accord pour changer d'école dans le but de bénéficier de ce service ?** »

170 s'expriment, et très clairement, ils ne le souhaitent pas.

Le mode de garde indique majoritairement qu'il n'y a pas de besoin actuellement, néanmoins, les verbatims nous indiquent que beaucoup pourraient avoir besoin de ce service en cas de reprise d'activité, ou de besoin occasionnel.



Mode de garde pour besoin quotidien



Si nous croisons les modes de garde avec les personnes ayant répondu avoir besoin chaque jour de ce service, le recours aux assistants maternels représente un tiers.

Le prix de ce service doit être fixé pour ne pas entrer en confrontation directe avec les assistants maternels travaillant sur la commune.

Pour évaluer le potentiel quotidien d'enfants présents à la garderie matinale par école, nous avons réalisé un calcul pondérant l'effectif selon les réponses : *chaque jour*, *occasionnellement* (2 jours par mois), *très occasionnellement* (1 jour par trimestre).

Nous avons un potentiel **entre 6 et 14 élèves chaque jour par école.**

CURIE	8,2
HERBIN	10,0
LANGEVIN	6,1
MATISSE	14,3

La commission scolaire s'est réunie en Juin. Elle nous propose :

- une mise en place de la garderie matinale dans chaque école publique catésienne, à **partir du Lundi 13 Septembre 2021** (rentrée scolaire le Jeudi 2 Septembre).

- **horaire unique** de la garderie matinale : **7h30**

- prix chaque jour : **2 €.**

Ce service sera assuré par et pour la ville du Cateau. À ce titre, il a pour vocation de bénéficier au plus grand nombre et ne pas devenir un service personnalisé pour quelques personnes.

C'est pourquoi la commission scolaire a décidé qu'un **nombre minimal, fixé à 5 enfants**, soit accueilli dans chaque école.

Lors des Conseils d'Ecole, un point sera réalisé pour décider du maintien ou non l'année suivante de cette garderie du matin.

Vote : Unanimité

Questions diverses :

Environnement

M. Didier PORCHERET souhaite l'installation de bancs supplémentaires sur le cheminement entre l'étang des Essarts et le collège Jean ROSTAND. Monsieur le Maire donne son accord et demande à Bruno MANNEL, adjoint à l'Urbanisme, de gérer ces nouvelles installations qui seront posées sur le trottoir côté terrain de football.

Signature d'une convention avec l'Office de Tourisme pour les Souterrains de la Ville

Une convention sera signée entre la Ville du Cateau et l'Office de Tourisme du Cambrésis, concernant les visites ouvertes au public dans les souterrains de la ville. Gérées par l'Office de Tourisme, ces visites seront encadrées par un guide et un accompagnateur, pour un groupe d'une quinzaine de personnes.

La ville du Cateau s'engage à réaliser toute réparation technique pour entretenir le lieu. En contrepartie, l'Office de Tourisme s'occupe de la billetterie et de promouvoir nos souterrains par tout support de communication existant, brochure, film, visite virtuelle...

Les visites des souterrains seront ouvertes au public à partir du **10 juillet 2021 jusqu'au 31 août**, les mercredis et samedis 14h30 et 16h. Tarif unique : 7 €. Réservation via la billetterie en ligne sur le site internet de l'Office ainsi que dans les 3 bureaux d'information touristique.

Vote : Unanimité